MAZARS

ADAPEI 35

Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

MAZARS

MAZARS

15 RUE DU PUITS MAUGER – 35 000 RENNES

TEL : +33 (0) 2 99 31 31 17 – FAX : +33 (0) 2 99 31 31 80

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 € - RCS NANTERRE B 784 824 150 000 26 - SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

ADAPEI 35

Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Association Loi du 1er juillet 1901
Siège social : Rue Kerautret Botmel – CS 74428 – 35 044 RENNES CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Estimations comptables

  Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits en notes A3 et A4 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Règles et principes comptables

  La note A1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rennes, le 19 juin 2014

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS



Adapei

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

ACTIF		2013			2012
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement		95	95	0	1
Autres Immobilisations incorporelles		430	287	143	112
Immobilisations Incorporelles en cours		36	31	5	28
Immobilisations Corporelles					
Terrains		6 191	659	5 532	4 049
Constructions		77 092	33 467	43 625	42 488
Installations techniques, matériel et outillage		8 097	6 429	1 668	1 611
Autres Immobilisations Corporelles		12 629	10 181	2 448	2 587
Immobilisations Corporelles en cours		103	0	103	2 599
Avances et acomptes		1 599	0	1 599	9
Immobilisations Financières					
Participations et créances rattachées à des participations		34	0	34	34
Autres titres immobilisés		395	0	395	80
Prêts		29	0	29	26
Autres Immobilisations financières		1 110	0	1 110	79
	TOTAL I	**107 840**	**51 149**	**56 691**	**53 703**
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et fournitures		169	0	169	157
Autres approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)		0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis		136	0	136	128
Marchandises		0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande		6	0	6	13
Créances (1)					
Usagers et comptes rattachés		7 283	1 407	5 876	8 360
Autres créances		652	11	641	1 978
Valeurs mobilières de placement		6 654	0	6 654	5 644
Disponibilités		5 926	0	5 926	5 318
Charges constatées d'avance		301	0	301	272
	TOTAL II	**21 127**	**1 418**	**19 709**	**21 870**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	TOTAL III			**0**	**0**
Primes de remboursement des obligations	TOTAL IV			0	**0**
Ecart de conversion (actif)	TOTAL V			0	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		**128 967**	**52 567**	**76 400**	**75 573**

(1) Dont à moins d'un an :

Adapei

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PASSIF	2013	2012
Fonds associatifs		
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 957	9 885
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	14 539	13 860
Report à nouveau	-4 131	-4 690
Résultat de l'exercice	871	1 236
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	256	214
- Legs et donations	136	136
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	1 554	1 357
Ecarts de réévaluation	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 502	3 841
Provisions réglementées	2 517	2 137
Droit des propriétaires	0	0
TOTAL I	**29 201**	**27 976**
Provisions pour Risques	869	1 088
Provisions pour Charges	571	570
TOTAL II	**1 440**	**1 658**
Fonds dédiés		
sur subventions de fonctionnement	5 306	5 062
sur autres ressources	55	30
TOTAL III	**5 361**	**5 092**
Dettes (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 431	28 398
Emprunts et dettes financières divers	34	36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 322	2 612
Dettes sociales et fiscales	8 570	8 824
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	216	212
Autres dettes	750	690
Produits constatés d'avance	59	75
TOTAL IV	**40 398**	**40 847**
Ecart de conversion (passif) TOTAL V	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**76 400**	**75 573**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		

Adapei

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PRODUITS	2013	2012
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue		
- prestations de services	3 675	2 926
- divers	4 528	5 328
Production stockée ou déstockage de production	7	42
Production immobilisée	7	13
Dotations et produits de tarification	61 465	59 992
Subventions d'exploitations et participations	67	91
Reprises sur amortissements et provisions	630	89
Transferts de charges	23	25
Autres produits	40	96
TOTAL I	**70 442**	**68 602**
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	1	1
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	193	199
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	15
Diffèrences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL II	**194**	**215**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	55	349
Sur opérations en capital	620	424
Reprises sur provisions réglementées et transferts de charges	89	63
TOTAL III	**764**	**836**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs TOTAL IV	**216**	**145**
Reprise résultat N-2		
TOTAL DES PRODUITS	**71 616**	**69 798**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**71 616**	**69 798**

Adapei

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

CHARGES	2013	2012
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2	3
variation de stock	1	0
Achats de matières premières et fournitures	1 132	1 071
variation de stock	-14	32
Achats d'autres approvisionnements	267	262
variation de stock	0	0
Achats non stockés de matières et fournitures	4 492	4 482
Sous-traitance	0	0
Services extérieurs et autres	10 262	10 185
Impôts, taxes et versements assimilés	3 991	3 826
Charges de personnel		
- salaires et traitements	30 337	29 872
- charges sociales	13 005	12 425
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements des immobilisations:	4 123	4 003
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	77	41
- pour risques et charges d'exploitation	375	101
Autres charges	40	86
TOTAL I	**68 090**	**66 389**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	1 216	1 243
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement	0	14
TOTAL II	**1 216**	**1 257**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	84	263
Sur opérations en capital	180	13
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	459	8
TOTAL III	**723**	**284**
Impôts sur les sociétés TOTAL IV	**32**	**42**
Engagements à réaliser sur ressources affectées TOTAL V	**684**	**590**
Reprise de résultat N-2		
TOTAL DES CHARGES	**70 745**	**68 562**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	871	1 236
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**71 616**	**69 798**

ADAPEI d'ILLE et VILAINE

17 Rue Kerautret Botmel

CS 74 428

35044 RENNES CEDEX

ANNEXE AU BILAN de l'exercice 2013

MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION COMPTABLE

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRÉCÉDENT

SOMMAIRE

A - MODES ET METHODES D'EVALUATION 3

A1 – Conventions générales

A2 – Immobilisations corporelles

A3 – Provision pour risques et charges

A4 – Fonds dédiés

B – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5

B1 – Evolution des établissements et services

B2 – Convention avec le Conseil Général

B3 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens des ESAT

B4 – Fiscalité

B5 – Résultats de l'exercice

C – NOTES EXPLICATIVES DE CERTAINS POSTES 8

C1- Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

C2 - Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

C3 – Tableau de mouvement des immobilisations

C4 – Tableau de mouvement des amortissements

C5 – Etat des échéances des créances et dettes

C6 – Valeurs mobilières de placement

C7 – Tableau de passage des fonds propres

C8 – Tableau de mouvement des provisions et dépréciations

C9 – Tableau de mouvement des fonds dédiés

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN 12

D1 – Dettes garanties par des sûretés réelles

D2 – Crédit-bail

D3 – Réservations de places

D4 – Engagements liés aux départs en retraite

D5 – Legs Chanel

D6 – Droits individuels à formation

D7 – Instruments financiers

E – AUTRES INFORMATIONS 14

E1 – Valorisation des contributions volontaires

E2 – Plus-values latentes

E3 – Nombre de salariés de l'association

F – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 15

A - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions du règlement N° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Il faut toutefois noter un changement d'estimation depuis l'exercice 2012. En effet, les opérations réciproques principales sont depuis lors retraitées au niveau des comptes consolidés. Ainsi les quotes-parts de frais de siège, les prestations des services communs et diverses autres refacturations inter-établissements ont été annulées (charges et produits).

A-2 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

A-3 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

A-4 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des contrats d'objectifs et d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées aux contrats d'objectifs et d'investissements lorsque les écarts sont constatés en sens inverse.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ESAT conclu avec la DDASS, une enveloppe (versée entre 2008 et 2012) de 974 K€ a été accordée en vue d'apurer les déficits antérieurs. L'Association a pris la décision d'affecter cette subvention au financement de travaux dans les ESAT, elle a donc été constatée également en fonds dédiés. En 2012, ces fonds ont été affectés à l'extension de l'ESAT d'Apigné à St Jacques de la Lande. Ils font depuis 2013 l'objet d'une reprise au fil des amortissements correspondants.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer les indemnités de départ en retraite.

B - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

B-1 : Evolution des Etablissements et Services

- Suite à la réalisation de l'extension de l'ESAT d'Apigné (St Jacques de la Lande) finalisée début 2013, un arrêté de fermeture définitive de l'ESAT de l'Orme Robin (Le Rheu) a été établi par l'ARS en date du 1er octobre 2013. Parallèlement, des arrêtés d'extension ont été pris à cette même date pour les ESAT de Bourgchevreuil (Cesson-Sévigné), La Hautière (L'Hermitage) et Apigné (St Jacques de la Lande). L'agrément total pour l'ensemble des ESAT de l'Adapei reste de 664 places.

- 12 places nouvelles ont été agréées au niveau des IME à compter du 1er juillet 2013 par un arrêté en date du 28 juin 2013. Elles se sont réparties comme suit :
    - 4 places pour l'IME La Passagère
    - 2 places pour l'IME La Baratière
    - 2 places pour l'IME Le Triskell
    - 2 places pour l'IME Le Bois Greffier
    - 2 places pour l'IME La Rive.

- Un arrêté du 21 août 2013 est venu modifier l'agrément de l'IME La Passagère de la manière suivante dans sa répartition entre SEES (section d'éducation et d'enseignement spécialisée – 3 à 14 ans) et SIFPRO (section d'initiation et de première formation professionnelle – 14 à 20 ans) :
    - 90 places dont 10 places de SEES et 80 places de SIFPRO
    - 21 places en internat et 69 places en semi-internat

B-2 : Convention avec le Conseil Général

Au cours de l'exercice 2003, l'association avait conclu avec le Président du Conseil Général une convention fixant de nouvelles règles quant aux budgets alloués à l'association pour les établissements et services de l'association relevant de la compétence du Conseil Général et sur les modalités de traitement des comptes administratifs de ces établissements.

La signature de cette convention avait pour effet de regrouper des établissements et services sous un même centre de ressources, de sorte que les services rattachés à ce centre de ressources se trouvent rattachés aux règles d'affectation des résultats : c'est ainsi que les SAVS qui étaient en gestion libre deviennent à compter de l'exercice 2003 rattachés à un centre de ressources qui est en gestion contrôlée devenant ainsi eux-mêmes en gestion contrôlée avec leurs résultats soumis à décision des autorités de contrôle et de financement.

Depuis 2005, cette convention se poursuit avec une absence de reprise des résultats.

Les résultats des centres d'habitat sont comptabilisés en gestion libre hormis pour les établissements et services ouverts depuis moins de 2 ans pour lesquels une reprise de résultat perdure.

B-3 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens des ESAT

Le CPOM ESAT a fixé le montant de la dotation globale de financement versée pour les années 2008 à 2012. Au 31 décembre 2012, il a été constaté le résultat cumulé à l'issue des 5 années du CPOM, soit un déficit de 10.882 €.

Dans l'attente de la conclusion d'un CPOM tripartite (ARS, Conseil Général, Adapei) couvrant l'ensemble des établissements et services, 2 avenants au CPOM ESAT signé le 19 décembre 2008 ont été conclus pour le prolonger aux mêmes conditions sur l'exercice 2013.

B-4 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.

L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

B-5 : Résultats de l'exercice

Les résultats de l'exercice sont détaillés ci-après :

En Gestion libre

Suite à la signature du CPOM ESAT, les budgets sociaux sont également présentés en gestion libre

Résultats en Gestion libre		
Vie Associative	162 463 €	EXCEDENT
Siège et Services communs	17 756 €	EXCEDENT
Centres d'habitat (Ouverture > 2 ans)	636 230 €	EXCEDENT
ESAT Budget social	48 434 €	EXCEDENT
ESAT Production	249 442 €	EXCEDENT
Sections Annexes des ESAT	73 009 €	EXCEDENT
Différence sur réalisation d'actifs	46 877 € (1)	-
Dotation aux amortissements - nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composants	10 538 € (1)	-
Total résultats en gestion libre	1 244 750 €	EXCEDENT

(1) Ces montants correspondent aux écritures des retraitements entre les comptes des établissements et les comptes de l'Association.

En Gestion contrôlée

Il s'agit des résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et pour lesquels elle est tenue de communiquer ses résultats à l'autorité de tarification pour approbation des comptes administratifs.

Ces résultats sont soumis à autorisation avant leur reprise selon les dispositions du décret 2003-10-10 (dispositions reprises dans le code de l'action sociale et des familles).

Les résultats des structures d'hébergement relevant de la compétence du Conseil Général sont en Gestion libre hormis pour les établissements ayant moins de 2 années d'existence (cf B2).

Résultats en Gestion contrôlée		
IME - SESSAD	-92 416 €	DEFICIT
Centres d'habitat (Ouverture < 2 ans)	-8 946 €	DEFICIT
Maison d'Accueil Spécialisée	-272 861 €	DEFICIT
Total résultats en gestion contrôlée	-374 223 €	DEFICIT

SOIT UN RESULTAT GLOBAL EXCEDENTAIRE de 870 527 €

C - NOTE EXPLICATIVE de CERTAINS POSTES de BILAN et de COMPTE DE RESULTAT

C-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2013 :

Créances auprès des caisses d'assurance maladie	455 K€
Factures à établir	87 K€
Produits divers à recevoir	169 K€
Intérêts courus	29 K€
Total	**740 K€**

C-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2013 :

Intérêts courus sur emprunts	352 K€
Congés payés	2 520 K€
Charges sociales sur congés payés	1 309 K€
Factures non parvenues	195 K€
Charges diverses	100 K€
Total	**4 476 K€**

C-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	473	99	11	561
Immobilisations corporelles	101 119	6 769	2 177	105 711
Immobilisations financières	219	1 353	4	1 568
Total immobilisations	**101 811**	**8 221**	**2 192**	**107 840**

Les principales acquisitions de l'exercice 2013 sont les suivantes :

- Acquisition d'un ensemble immobilier à Saint jacques pour 2 337 K€ ; dans le but de construire notamment la future cuisine centrale.
- Acquisition d'un ensemble immobilier à Vitré en prévision du transfert de l'IME La Baratière : le coût global s'élève à 1594 K€

C-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2012	Dotation de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2013
Amort. immobilisations incorporelles	332	93	11	414
Amort. immobilisations corporelles	47 776	4 017	1 071	50 722
Dépréciation immos financières	-	-	-	-
Total immobilisations	**48 108**	**4 110**	**1 082**	**51 136**

C-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN k€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1		1
Prêts	29	27	2
Autres créances	1 110	-	1 110
Total des créances de l'actif immobilisé	**1 140**	**27**	**1 113**
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	7 283	6 075	1 208
Autres créances	652	652	-
Total des créances de l'actif circulant	**7 935**	**6 727**	**1 208**
TOTAL DES CREANCES	**9 075**	**6 754**	**2 321**

DETTES (MONTANTS EN k€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et <5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 431	3 265	5 887	19 279
Emprunt et dettes diverses	34	2	2	30
Total des dettes financières	**28 465**	**3 266**	**5 889**	**19 310**
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16	16	-	-
Dettes fournissseurs et comptes rattachés	2 322	2 322	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 570	8 157	413	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	215	197	18	-
Autres dettes	750	623	127	-
Total des autres dettes	**11 873**	**11 315**	**558**	**-**
TOTAL DES DETTES	**40 338**	**14 581**	**6 447**	**19 310**

C-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

- SICAV monétaires : 1 244 K€
- BMTN : 2 000 K€
- DAT : 3 410 K€
- **TOTAL : 6 654 K€**

C-7 : Tableau de passage des fonds propres

(montants en K€)	2012	Augment°	Diminut°	2013
Fonds Propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 884	73	-	9 957
Ecarts de réévaluation	-			-
Réserves	13 860	679	-	14 539
Report à nouveau	- 4 690	1 040	481	- 4 131
Résultat de l'exercice	1 236	871	1 236	871
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	214	42	-	256
- Legs et donations	137	-	-	137
- Résultat sous contrôle de tiers financeur	-	-	-	-
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	1 357	436	239	1 554
Ecarts de réévaluation	-			-
Subventions d'investisst sur biens non renouvelables	3 841	38	377	3 502
Provisions réglementées	2 137	450	69	2 517
Droit des propriétaires	-	-	-	-
TOTAL	**27 976**	**3 629**	**2 402**	**29 202**

De façon détaillée, le tableau de passage des reports à nouveau se présente comme suit :

(montants en K€)	Gestion libre	Gestion contrôlée	Total
Report à nouveau 31/12/2012	- 4 690	1 357	- **3 333**
Affectation du résultat 2012 (1)	602	267	**869**
Affectation de report à nouveau en réserve	- 64		- **64**
Affectation résultats 2011 des IME et MAS en réserves	- 249		- **249**
Reclassements résultats 2011 des IME et MAS	438	- 239	**199**
Reprise résultats centres d'habitat sur 2013	- 168	168	-
Report à nouveau 31/12/2013	**- 4 131**	**1 553**	- **2 578**

(1) Détail de l'affectation du résultat 2012 :	*1 236*
Report à nouveau	*869*
Excédents affectés à l'investissement	*367*
Excédents affectés à la couverture du BFR	-
	1 236

C-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2 012	Dotations	Reprises	Reclas-sements	2 013
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	233	12	145	-	100
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	564	348	360	-	552
Autres prov. pour risques divers	855	4	89	-	770
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	2	-	-	-	2
autres prov. pour charges	4	15	2	-	17
Total des provisions pour risques et charges	**1 658**	**379**	**596**	-	**1 441**
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	-	13	-	-	13
Prov. Pour dépréciation des stocks	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 384	77	43	-	1 418
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	**1 384**	**90**	**43**	-	**1 431**

C-9 : Tableau des fonds dédiés

Montants en K€	2 012	Dotations	Reprises	Reclas-sements	2 013
Fonds dédiés	5 092	684	216	199	5 361

D - ENGAGEMENTS HORS BILAN

D-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2013 de 28 091 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par hypothèque s'élève à 26 999 K€.

D-2 : Crédit bail

Loyers restant à payer au 31 décembre 2013 : 6 K€ TTC

D-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2013, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

D-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à : **5 867 K€**

Ce montant est partiellement couvert par des fonds dédiés à hauteur de : **446 K€**

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 62 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 0.80 %*
- *Taux monétaire : 2 %*
- *Taux de charges sociales : 57 %*
- *Table de mortalité TV88/90*
- *Turn-over faible*

D- 5 : Legs CHANEL

Le 23 Avril 2003, l'association a reçu et accepté un legs de Madame CHANEL consistant en une maison à St BRIAC, à charge pour l'association d'y accueillir son fils, Jean-Yves, sa vie durant.

Les diverses études effectuées pour l'utilisation de cette maison comme lieu d'accueil pour personnes handicapées, dont le fils de la légataire, n'ont pu aboutir ni en 2003, du fait que les locaux n'étaient pas disponibles, ni en 2004 du fait de l'impossibilité d'organiser un fonctionnement de cette unité.

En 2005, M. Jean Yves CHANEL est décédé.

En 2006, l'association attendait la mise en œuvre des dispositions testamentaires comportant un legs de residuo. Dans le cadre de ce legs de residuo figurait également une maison d'habitation sise à VERNOUILLET.

En 2007, la maison de St BRIAC a été vendue pour un montant de 680 K€ ainsi que du mobilier et un véhicule pour un total de 18 K€.

Des loyers ont également été perçus pour la maison de VERNOUILLET à hauteur de 12 K€ en 2007, 15 K€ annuels de 2008 à 2010, 9 K€ en 2011 et 2 K€ en 2012.

Le total des produits cumulés depuis 2007 s'élève à 766 K€.

En 2007, les ayants-droits ont assigné l'association en justice pour contester ce legs. Ce litige n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice.

En conséquence, le risque de reversement de ce legs est toujours provisionné au 31/12/2013 (766 K€).

D-6 : Droits individuels à formation

Au 31/12/2013, les droits acquis au titre du DIF s'élèvent à **98 486** heures.

D-7 : Instruments financiers

L'Association couvre partiellement ses emprunts à taux variable par l'intermédiaire de contrat de swaps signés au cours de l'exercice 2008 pour un nominal total de 10 M€.

Les effets de ces contrats d'une durée de 10 ans ont débuté en 2009. Les charges financières inscrites à ce titre dans les comptes 2013 s'élèvent à 219 K€.

E - AUTRES INFORMATIONS

E-1 : Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires de l'activité des bénévoles, ainsi que celle des membres :

- du conseil d'administration,
- des conseils de section

a donné lieu à une valorisation telle que mentionnée dans le tableau ci dessous :

PRODUITS	
Bénévolat	50 156 €
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	**50 156 €**
CHARGES	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Personnel bénévole	50 156 €
TOTAL	**50 156 €**

E-2 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2013, il n'existe pas de plus value latente ni de moins-value latente sur ces placements financiers.

E-3 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1116 en contrat à durée indéterminée représentant 1010.88 Equivalent temps plein

F - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.